

**SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS (à partir du point n°4), Mme Pascale FLAMANT (à partir du point n°8), M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN (à partir du point n°5), M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE (jusqu'au point n°6), Mme Caroline BASTIDE (jusqu'au point n°6), M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°7), Mme Marlène DA SILVA (à partir du point n°5), M. Arthur BEAUREPAIRE (jusqu'au point n°7), M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°2), Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE (jusqu'au point n°7), M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (à partir du point n°7) M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°7), Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Arthur BEAUREPAIRE donne procuration à M. Pascal GIAFFERI (à partir du point n°8), M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°2)

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°6)

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS (jusqu'au point n°3), Mme Assunta MESMIN (jusqu'au point n°4), Mme Marlène DA SILVA (jusqu'au point n°4), Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (jusqu'au point n°1), M. Luai JAFF (jusqu'au point n°1), M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

Hôtel de Ville

54, Grande Rue
BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE

18 FEV. 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

ADOPTÉ à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, PETITE ENFANCE

2. **Délibération n°2025/001 :** Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de transport en autocar.

ADOPTÉ à l'unanimité

3. **Délibération n°2025/002 :** Régularisations de factures familles.

ADOPTÉ à l'unanimité

4. **Délibération n°2025/003 :** Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2024/2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

1 abstention : Mme CANDELIER

5. **Délibération n°2025/004 :** Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants

ADOPTÉ à l'unanimité

6. **Délibération n°2025/005 :** Adoption d'un nouveau règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

ADOPTÉ à l'unanimité

ÉGALITE FEMMES / HOMMES

- 7. Délibération n°2025/006 :** Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025

PRIS ACTE

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 8. Délibération n°2025/007 :** Débat d'orientations budgétaires 2025

PRIS ACTE

URBANISME

- 9. Délibération n°2025/008 :** Approbation d'une convention relative au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières sur le territoire communal.

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme CANDELIER ne prend pas part au vote

ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

- 10.** Communication relative à l'intoxication alimentaire survenue dans la restauration scolaire

PRIS ACTE

- 11. Délibération n°2025/009 :** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

ADOPTÉ à l'unanimité

- 12.** Compte-rendu de la délégation au Maire

PRIS ACTE

- 13. Délibération n°2025/010 :** Voeu auprès du Ministère de l'Éducation nationale

ADOPTÉ à l'unanimité

La séance est levée le 13 février 2025 à 20 heures 32.




Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine